

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 15 décembre 2022

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 8 décembre 2022

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 63

Nombre de procurations : 17

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Laurent GOBET	Madame Hana WALIDI-ALAOUI
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Jean-François DODET	Madame Kildine BATAILLE	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Christophe AVENA	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Gaston FOUCHERES
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Emmanuel BICHOT	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Caroline JACQUEMARD	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Monique BAYARD
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Madame Catherine GOZZI
Madame Céline TONOT	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Laurence GERBET	Madame Isabelle PASTEUR
Madame Brigitte POPARD	Monsieur Olivier MULLER	Monsieur Frédéric GOULIER
Madame Christine MARTIN	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Océane CHARRET-GODARD	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Adrien GUENE
Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Lionel SANCHEZ	Madame Noëlle CABBILLARD
Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM	Monsieur Patrick AUDARD	Monsieur Cyril GAUCHER

Membres absents :

Monsieur Guillaume RUET	Madame Nathalie KOENDERS pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Madame Claire VUILLEMIN	Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Stéphanie MODDE	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH
Madame Bénédicte PERSON-PICARD	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN pouvoir à Monsieur François DESEILLE
Madame Catherine VICTOR	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Céline RABUT	Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Madame Danielle JUBAN
	Madame Stéphanie VACHEROT pouvoir à Madame Françoise TENENBAUM
	Monsieur Marien LOVICHICI pouvoir à Madame Kildine BATAILLE
	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Christophe BERTHIER
	Madame Céline RENAUD pouvoir à Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
	Monsieur David HAEGY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
	Monsieur Léo LACHAMBRE pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
	Monsieur Jean-Marc RETY pouvoir à Madame Céline TONOT
	Monsieur Didier RELOT pouvoir à Madame Christine DOS SANTOS ROCHA
	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX pouvoir à Madame Noëlle CABBILLARD
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-marc GONÇALVES

OBJET : PREAMBULE

Rapport sur la situation de Dijon métropole en matière de développement durable - Année 2022

Métropole à taille humaine, Dijon agit depuis de nombreuses années en faveur du développement durable. Une politique ambitieuse a été mise en place pour faire de Dijon une référence écologique mais aussi une capitale régionale attractive et solidaire.

Conformément à l'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi Grenelle 2) et au décret d'application n° 2011-687 du 17 juin 2011, les collectivités locales de plus de 50 000 habitants doivent élaborer un rapport sur la situation en matière de développement durable préalablement aux débats portés sur le projet de budget.

Ce document porte sur l'activité de la collectivité pour la période se déroulant d'août 2021 à août 2022 ; Il est ainsi construit autour des 5 finalités du développement durable conformément à la loi Grenelle.

Il intègre également les 17 objectifs du développement durable adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies en novembre 2015 et est structuré pour chacune des parties de la manière suivante : définition des objectifs, mise en valeur d'actions phares et perspectives.

De nombreuses actions présentées sont rendues possibles par des interventions combinées entre Dijon métropole et la Ville de Dijon, du fait d'une forte mutualisation de services et d'agents entre les deux collectivités.

Elles sont présentées dans ce rapport sans rappeler ce qui relève des compétences strictes de chacune de ces deux collectivités.

Globalement, le développement durable se trouve au cœur du projet politique de la Ville de Dijon et Dijon métropole.

Depuis 20 ans, un projet de territoire se déploie croisant de multiples politiques contribuant à un développement raisonné, écologique, économique, social, culturel de notre cité. Ainsi, le projet urbain, les choix énergétiques, les mesures en faveur de la biodiversité et leurs espaces naturels, la politique de mobilité, le projet alimentaire, les actions sociales, culturelles... déclinent cette forte ambition à travers plusieurs finalités. Un certain nombre de documents réglementaires ou de prises de positions publiques ont ces dernières années affirmé les objectifs de Dijon métropole et la Ville de Dijon en matière de lutte contre le réchauffement climatique.

Finalité 1 : Relever le défi climatique

Objectifs fixés par la Ville de Dijon et Dijon métropole :

En 2018, de nouveaux objectifs énergétiques et climatiques ont été délibérés par la Métropole de Dijon et la Ville de Dijon (avec engagement dans la convention des Maires) : réduction de 40% des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire de la métropole à l'horizon 2030.

Pour atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 et être compatible avec le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la Région Bourgogne Franche-Comté, de nouveaux objectifs pour le territoire ont été fixés lors du conseil municipal et du conseil métropolitain de septembre 2019 :

- Réduire de 95% les émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2010
- Réduire les consommations énergétiques du territoire de 59% par rapport à 2010
- Développer les énergies renouvelables afin de couvrir 69% des besoins en énergie en 2050
- Préserver les puits carbone existants qui permettent de stocker 31 000 teCO₂

De multiples actions engagées ou programmées permettront d'atteindre ces objectifs, prenant en compte également, les aspects du développement durable pour lutter contre le changement climatique :

- En engageant le territoire dans la transition écologique, notamment à travers : l'élaboration d'un projet métropolitain, l'objectif d'atteinte de la neutralité carbone à 2030, la sélection de la Métropole de Dijon pour faire partie de la mission européenne « 100 villes intelligentes et neutres pour le climat d'ici 2030 », le projet européen RESPONSE et l'adaptation au changement climatique et notamment la mesure de la chaleur urbaine.

- En aménageant le territoire en faveur d'une meilleure qualité de vie, économe en énergie et en gaz à effet de serre et en luttant contre la pollution de l'air, notamment à travers : la programmation 2021-2025 des éco réhabilitations et les modalités de soutien financier de Dijon métropole, la labellisation du quartier Heudelet, la mise en place d'un dispositif de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du PLUIHD, le renouvellement de la convention de partenariat entre Dijon métropole et l'Association Atmo Bourgogne Franche-Comté (2022-2024) et la surveillance de la qualité de l'air par station automatisée.

- En priorisant les économies d'énergie et en valorisant les énergies renouvelables, notamment à travers : la construction d'une centrale photovoltaïque, le réseau de chaleur exemplaire, les travaux de rénovation dans les piscines (piscine Olympique et piscine Fontaine d'Ouche), les travaux engagés en 2019 à l'Unité de Valorisation Energétique (UVE) qui permettront d'augmenter la production de chaleur et diminuer les émissions de gaz à effet de serre et le zoom sur la rénovation du groupe scolaire Buffon, transformé en école à énergie positive dans le cadre du projet REPOSE.

- En développant les mobilités pour améliorer la qualité des parcours, notamment à travers : la construction d'une future politique globale de logistique urbaine durable à l'échelle du territoire de Dijon métropole « LUDIC », les nouveaux aménagements cyclables, et la création de nouveaux DiviaVéloPark.

Finalité 2 : Préserver la biodiversité, les milieux et les ressources du territoire

Qu'elle soit terrestre ou marine, la biodiversité est essentielle pour contrer les effets du changement climatique. Les forêts tropicales, et notamment la forêt Amazonienne, ont séquestré près de la moitié du carbone terrestre des années 1990 et 2000, prélevant ainsi environ 15% des émissions humaines. L'océan n'est pas en reste, et aurait déjà absorbé pas moins de 90% de la chaleur excédentaire. Autrement dit, sans ces écosystèmes le réchauffement serait bien plus important. Ils jouent le rôle de tampons, limitant les risques d'événements extrêmes, comme les forêts de montagne avec les glissements de terrain, en stabilisant les sols.

Les solutions fondées sur la nature existent : préservation d'écosystèmes intacts en bon état écologique, amélioration de la gestion durable des écosystèmes liés aux activités humaines et restauration d'écosystèmes dégradés ou création de nouveaux. Sauvegarder les écosystèmes naturels est une première étape vers la limitation des effets du changement climatique et les collectivités ont un rôle à jouer elles-aussi dans cette sauvegarde, cette ambition doit se déployer sur tous les territoires et bien sûr sur le nôtre.

Objectifs fixés par la Ville de Dijon et Dijon métropole :

A travers ses services et ses partenariats scientifiques et techniques, Dijon métropole et la Ville de Dijon contribuent à l'amélioration de la connaissance de la biodiversité de leur territoire, sa prise en compte dans les documents de planification, lors des projets d'aménagements ainsi que dans le cadre de la gestion au quotidien des espaces de nature sur l'ensemble du territoire. La

mobilisation de l'ensemble des acteurs impliqués et particulièrement des habitants en faveur de la préservation de la biodiversité est accompagnée via différents programmes.

L'approche menée est particulièrement recherchée :

- En aménageant et en valorisant le territoire en faveur de la biodiversité, notamment à travers : le Jardin des Sciences, l'expertise et le développement de la connaissance des enjeux locaux de biodiversité, le partage des enjeux de la transition alimentaire, les sciences participatives, la reconquête du vignoble dijonnais oublié et Dijon lauréate de l'appel à projet de recherche nationale « Biodiversité, aménagement urbain et morphologie.

- En protégeant et en gérant durablement la ressource en eau, notamment à travers : la construction d'une unité de méthanisation des boues, la protection et la gestion durable de la ressource en eau, le dispositif Protect'Eau à disposition des entreprises et les compteurs d'eau communiquant ON'connect.

- En agissant sur les déchets à la source et en les valorisant, notamment à travers : la réduction de la quantité des déchets ménagers et assimilés, l'augmentation du recyclage et de la valorisation, la lutte contre le tout plastique par l'extension des consignes de tri et la collecte des biodéchets à véloremorque.

Axe fort de la politique de la Ville de Dijon et de Dijon métropole, la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources s'inscrit comme un engagement prioritaire axé notamment sur un retour de la nature en ville afin de contribuer aux enjeux de la biodiversité sous toutes ses formes. Au sein des objectifs de ses nombreuses actions, dans les murs et hors les murs, figure toujours la volonté de former et d'informer les citoyens sur les enjeux environnementaux.

Finalités 3 : Améliorer la qualité de vie et contribuer au bien-être de tous

L'humain est au cœur de toute politique de développement durable et l'épanouissement de chacun constitue à ce titre un but premier. Dans un contexte économique et social fragile, où chacun perçoit l'apparition de fragmentations, la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations constituent un enjeu central.

Dans cette perspective, s'il est nécessaire de s'attacher à rendre accessible les biens et services essentiels (eau, nourriture, santé, éducation et logement sain), il est également indispensable de garantir l'accès à la production, à l'échange interculturel, au savoir et à la vie démocratique.

Les collectivités sont au plus près des habitants, de leurs besoins et de leurs aspirations. Elles disposent à ce titre de nombreux leviers pour favoriser leur épanouissement et agir en faveur de la satisfaction des besoins matériels et immatériels, essentiels pour tous.

Objectifs fixés par la Ville de Dijon et Dijon métropole :

Dijon a la volonté d'être une métropole attractive et solidaire au service de ses habitants en mettant en place le Conseil de Développement.

- En permettant l'accès à la culture et aux activités sportives pour tous, en sensibilisant et en mobilisant aux objectifs du développement durable, notamment à travers : la maison de l'architecture et de l'environnement Latitude 21, l'Idéathon RESPONSE, les fresques du climat, l'atelier 2 Tonnes et la plateforme d'observation et stratégies urbaines POPSU de Dijon métropole.

L'attention à l'épanouissement de chaque individu sur le territoire de la collectivité ne doit cependant pas hypothéquer les possibilités d'épanouissement de celles et ceux qui y seront

présents demain, ni de ceux et celles qui vivent ailleurs sur la planète. Le développement durable, démocratie et solidarité entre les peuples et entre les générations, l'épanouissement de tous les êtres humains, la cohésion sociale sont liés.

La Ville de Dijon et Dijon métropole s'attachent à ces valeurs et jouent un rôle particulièrement important grâce à leur proximité avec les habitants, en étant au plus près de leurs besoins et de leurs aspirations ; elles ont pour objectifs de permettre l'accès à l'éducation et à la connaissance de l'environnement dans les meilleures conditions.

Finalités 4 : Développer la cohésion sociale et la citoyenneté

La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations s'imposent comme conditions essentielles d'un développement durable. Toutefois nous observons la persistance de la pauvreté, la montée de l'exclusion sociale, l'accroissement des inégalités et de la vulnérabilité ainsi que l'augmentation des tensions sociales.

Objectifs fixés par la Ville de Dijon et Dijon métropole :

Toutes ces inégalités sociales et économiques sont accrues dans le contexte actuel de compétition des territoires ; la Ville de Dijon et Dijon métropole s'attachent à recréer si nécessaire et renforcer le lien entre les personnes et entre les territoires :

- En renforçant le lien social et la solidarité, en réduisant les inégalités d'accès aux soins et à la santé, notamment à travers : la signature entre Dijon métropole et l'Etat d'une convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et la poursuite de l'exemplarité de Dijon métropole, la Ville de Dijon et le CCAS avec le renouvellement de deux labels « diversité » et « égalité femmes-hommes ».

- En favorisant l'accès au logement et à l'insertion, notamment à travers : la signature d'un contrat de relance logement entre Dijon métropole et l'Etat – une première en France –, le programme territoire accéléré logement d'abord, et la mise en place d'un observatoire territorial du logement étudiant.

Dijon métropole et la Ville de Dijon adaptent de façon permanente leur offre de service et le cadre de vie qu'elles proposent pour accueillir de nouvelles populations et répondre aux besoins émergents. La lutte contre la précarité et l'exclusion sociale, le développement d'un habitat accessible et adapté, l'adaptation du territoire au vieillissement de la population et l'accès à une alimentation saine et de qualité figurent parmi les grands enjeux du moment.

C'est en relevant ces défis que Dijon pourra permettre aux citoyens de dépasser l'urgence du besoin pour arriver à s'épanouir sur un territoire, en devenir acteur et contribuer au bien vivre ensemble

Finalité 5 : Favoriser les modes de production et de consommations responsables

Pour s'inscrire véritablement dans une démarche globale de développement durable il faut abandonner les modes de production et de consommation non viables au profit d'une consommation et d'une production plus responsables c'est-à-dire moins polluantes, moins prédatrices en termes de ressources et de milieux naturels et limitant au maximum les risques pour l'environnement et les conditions de vie sur terre. Ces modes de production et de consommation responsables doivent s'accompagner d'une prise de conscience citoyenne tant des producteurs que des consommateurs.

Au vu de leur proximité avec les acteurs de la production et de la consommation qui vivent, produisent et consomment sur leurs territoires, les collectivités ont un rôle important à jouer pour induire des dynamiques de développement responsables et sensibiliser les citoyens aux pratiques écoresponsables.

Objectifs fixés par la Ville de Dijon et Dijon métropole :

La Ville de Dijon et Dijon métropole se veulent territoire d'économie verte. A l'instar du positionnement en matière d'écologie, la Ville de Dijon et Dijon métropole souhaitent s'affirmer comme références en matière d'innovation dans le domaine de l'économie verte. Pour y arriver, la mise en place d'expérimentations publiques et privées sur le territoire sont imaginées et concerneront des domaines aussi divers que la transition énergétique, les nouvelles mobilités, la production alimentaire, l'économie circulaire et l'économie de proximité :

- En devenant un territoire d'innovation territoriale pour manger mieux et plus sainement en développant des filières locales, notamment à travers : Dijon métropole, démonstrateur de la transition alimentaire (une alimentation saine et durable pour tous) et la tenue d'un forum, au Palais des Ducs, autour de l'alimentation durable et la réduction des pesticides, en collaboration avec l'Institut français de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement (INRAE).

- En développant l'économie circulaire, notamment à travers : la création d'une commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) dans le cadre du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA), la mise en place du référentiel économie circulaire, le lancement de la « Donnerie en ligne » pour favoriser le réemploi des objets, une nouvelle bricothèque, le secteur engagé dans des démarches éco-responsables (réemploi de documents et écoconception de mobilier scénographique dans les musées dijonnais, l'accompagnement aux projets de ressourceries culturelles et la mise en place d'une démarche de RSO à l'Opéra de Dijon et à la Vapeur).

- En informant et en sensibilisant, notamment à travers des actions de sensibilisation sur la réduction des déchets, et une meilleure gestion des déchets verts.

Dijon métropole a engagé la révision de son projet métropolitain et par sa délibération du 14 avril 2022 les axes de ce projet ont été retenus, ils englobent bien entendu les finalités présentées ci-dessus. Plus précisément ces axes s'inscrivent dans trois orientations transversales : « La métropole ancrée sur son territoire », « La métropole des transitions », « La métropole de la proximité ». Une vaste concertation est d'ores et déjà engagée sur ce projet qui porte sur la période 2022-2030 et qui place le développement durable au coeur de l'action de la Métropole, de la Ville de Dijon et des autres communes notre agglomération.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- d'adopter le rapport de situation en matière de développement durable de Dijon métropole en 2022.

SCRUTIN	POUR : 80	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 17 PROCURATION(S)	

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN